



divorce depart domicile conjugal de ma femme

Par **pascal geoffroy**, le **19/05/2009** à **18:09**

ma femme a quitté le domicile conjugal en me laissant porter toutes les factures de notre domicile.

Elle a enlevé son salaire du compte joint, 2800€ alors que moi je ne gagne que 1700€.

Mes enfants sont majeurs, un va à l'école et l'autre est en difficulté sur le marché du travail.

S'assume seul avec 850€ net loyer, impôt...déduit leur nourriture à 85%.

Dois je demander le divorce ou la laisser en prendre l'initiative

Par **jeetendra**, le **19/05/2009** à **19:28**

bonsoir, le mieux c'est de la laisser prendre l'initiative du divorce, par contre tenez à jour toutes les dépenses du ménage (crédits compris) auxquelles elle est également tenu (charges du ménage), le recours à un avocat pour chacun des époux est obligatoire pour le divorce (honoraires), courage à vous, cordialement

Par **pascal geoffroy**, le **19/05/2009** à **19:59**

Merci pour votre réponse, pourrais le moment venu demander le remboursement des prêts et factures du ménage pour moitié.

Pourrais je revendiquer une indemnité pour baisse importante de mon niveau de vie.

J'ai 52 ans, trente années de mariage, santé précaire, un emploi qui devient fragile.

Elle a pris des meubles, et un appart à 800€, avec trois chambres!!! Elle sait servi sur le compte pour ses achats d'ameublement.

J'ai toujours travailler pour assurer notre retraite et un bien pour mes enfants. Demain tout risque de partir en fumée.

Une somme d'argent ne remplace pas un toit, et ma maison j'y ai mis beaucoup de moi même pour le rendre agréable.

Par **jeetendra**, le **19/05/2009** à **20:04**

regardez mon blog, vous trouverez des articles sur le divorce et ses effets, prenez contact

avec votre mairie pour une consultation juridique gratuite avec un avocat, un notaire, encore courage, bonne soirée à vous